

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2015 à 18H30
Compte rendu de séance

Secrétaire de séance : Brigitte VALLEE

Délibération 2015-55 : Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée
--

Monsieur le Maire rappelle que la loi Handicap du 11 février 2005 a imposé que tous les Etablissements recevant du Public soient accessibles au plus tard au 1^{er} janvier 2015.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet aux maîtres d'ouvrages et exploitants d'obtenir un délai supplémentaire pour réaliser les travaux de mise en accessibilité (de 3 à 9 ans), à condition de déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 26 septembre 2015.

L'agenda d'accessibilité programmée établit un calendrier de réalisation des travaux de mise en accessibilité que le maître d'ouvrages s'engage à respecter au vu des diagnostics d'accessibilité réalisés par un contrôleur technique

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée permettant une mise en accessibilité des ERP communaux sur une période de 6 ans selon la stratégie suivante : priorité est donnée à la salle Le Bonnet Rouge , dans un second temps les locaux ne nécessitant pas de travaux complexes, dans un troisième temps l'église et enfin le stade pour lequel un projet de réhabilitation générale semble plus judicieux à terme (locaux obsolètes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'agenda d'accessibilité programmée

Délibération 2015-56 : Adhésion à la Charte relative à la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics
--

Monsieur le Maire rappelle que le code des marchés publics prévoit différentes mesures visant à favoriser l'insertion sociale à travers la commande publique (articles 14, 15 et 53).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la charte relative à la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics, élaborée par le conseil général en vue de créer un levier pour l'emploi des publics prioritaires, à savoir les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée (+de 12 mois), les jeunes de moins de 26 ans sans qualification sortis du dispositif scolaire et les personnes en situation de handicap.

La charte prévoit un dispositif d'accompagnement des collectivités et des entreprises dans la mise en œuvre des clauses d'insertion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer à la charte relative à la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Informations diverses

1) Rapport annuel de Poher communauté pour l'année 2014 :

Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel de Poher Communauté a été communiqué à l'ensemble des conseillers. Après lecture de ce rapport, les conseillers regrettent une nouvelle fois la concentration des services et du développement économique autour de la ville centre.

2) Compte rendu des décisions du Maire :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation.
-la signature d'un devis pour l'installation d'un grillage à l'aire multisports a été effectuée pour un montant de 1 089.18€ ht (devis établi par l'entreprise Comptoir Métallurgique de Bretagne)

3) Tri des déchets

De nombreux habitants déposent devant les conteneurs des déchets qui devraient être emmenés directement en déchetterie. Les consignes de tri sur les conteneurs ne sont plus lisibles (demande à faire auprès de Poher Communauté. Une publication dans le prochain bulletin municipal est envisagée.

4) Journée de visite :

Avant de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement communal, une journée de visites sera organisée afin de définir les orientations d'aménagement du futur lotissement. L'association Bruded proposera des lotissements à visiter. La date reste à définir.

5) Préparation des 10 ans du bonnet rouge

Les « 10 ans du Bonnet Rouge » auront lieu les 3 et 4 octobre prochains

Chantal Geniez présente le programme d'animations :

Programme de la journée de samedi :

Le samedi :

- 11h00 : Défilé du Bagad Karaez
- 11h30 : Vin d'honneur
- Entre 14h00 et 17h00 :
 - expositions d'Art Déco , de la Main Verte et d'Avel Dro et stand Kergloff Gym
 - jeux de société (Club du Temps Libre)
 - spectacle de danse bretonne (cercle celtique de Carhaix)
 - spectacle de l'école de musique
- 17h30 : représentation de l'Avel Dro (« le médecin malgré lui »)
- 21h30 : Fest Noz organisé par Danserien Bro Kerglov

Programme de la journée du Dimanche :

- 10h00 : Kergloff Gym (Cours d'initiation)
- 14h00 : jeux de société (organisé par le Club du Temps Libre)

Toutes les animations sont gratuites. Le comité des fêtes s'occupe de la buvette pendant les 2 jours
Un buffet sera proposé aux artistes, aux bénévoles et aux conseillers à la salle associative entre 19h00 et 21h00 (mise en place par Danserien Bro Kerglov)

Aurélia LE JEUNE, Siméon LE BAIL et Brigitte VALLEE sont chargés de la mise en place pour le vin d'honneur (le samedi matin) ; les tables seront installées la veille (après 16h30)

Il faudrait également des volontaires pour débarrasser après le vin d'honneur (vers 13h00) et pour la mise en place des chaises pour la représentation de théâtre (à partir de 17h00)

Bon pour transmission et affichage,
Le Maire, pierrot BELLEGUIC